

JOURNAL OFFICIEL

FRANÇAIS DE LA LIBERTÉ

Jusqu'à nouvel avis le Journal Officiel Français de la Liberté se vend exclusivement au numéro

"L'éternelle vigilance est le prix de la Liberté"

Le Journal Officiel Français de la Liberté comprend: les textes Organiques, les Décisions, les Lois, les Décrets, les Arrêtés, les Circulaires et Règlements, divers documents.

sommaire:

Déclaration organique en préparation de l'état de guerre et de la substitution au Comité National de la Liberté du Gouvernement Fédéral Provisoire Français	p 1 à 3
Décision n°27 interdisant d'emprunt l'état intitulé : "république française"	p 3
Décision n°28 mettant les Forces Armées Françaises aux Ordres du coordonnateur	p 4
Demande d'autorisation de vol en Golfe Persique	p 4
Ordre de Mission aux Armées Françaises	p 5

Déclaration Organique en préparation de l'état de guerre et de la substitution au Comité National de la Liberté du Gouvernement Fédéral Provisoire Français

Vu la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen lue le 26 août 1789 devant l'Assemblée Nationale debout,

Vu la constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) et la proclamation des consuls de la "république", du 24 frimaire an VIII qui symbolisaient le retour de la tyrannie en avouant : "Une constitution vous est présentée .../... Elle place dans les institutions qu'elle établit les premiers magistrats dont le dévouement a paru nécessaire à son activité",

Vu le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII qui déclarait:

Article premier : ".../...La justice se rend, au nom de l'empereur, par les officiers qu'il institue",

Vu malgré sa collaboration criminelle, à l'issue de la seconde guerre mondiale, l'administration française s'organisait pour mettre à l'extrême droite ceux qui se réclament du parti national socialiste et à l'extrême gauche ceux qui se réclament de l'internationale socialiste, l'administration française imposait au lendemain de la Victoire, aux deux extrémités des tendances mentales politiques françaises, l'étatisme, interdisant du même coup de représentation ceux qui se battent pour l'Idéal de Liberté et la défense de l'Individu,

Vu au lendemain de la chute du mur de Berlin les Groupes de Liberté se sont engagés en France pour l'élection des Juges, convaincus que l'étatisme en place, en péril par la disparition de l'affrontement sociétal basé sur la frustration sociale, organiserait un nouvel affrontement sur une base ethnique pour soustraire les membres de l'appareil d'état à la justification de leurs actes,

Vu la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et son article 16 qui affirme :

"Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée,
ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution"

Vu la constitution de 1958 et son préambule qui prétend "confirmer et compléter" la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 par le préambule de la constitution de 1946, celle-ci, en réalité, substituée à l'article 16 ci dessus énoncé un article 16 qui affirme :

"Le droit de défiler librement sur la voie publique et le droit de réunion sont garantis à tous."

Si les Groupes de Liberté n'ont jamais accepté cette substitution, il était priorité de lutter contre les forces communistes qui voulaient imposer la dictature du prolétariat,

Vu des commissions de propagande présidées par des magistrats fonctionnaires français censurant les idées avant l'électeur, écartant de possibilité d'expression électorale, au lendemain de la chute du mur de Berlin, tous ceux qui luttent contre l'étatisme en place,

Vu l'usurpation électorale effectuée avec la complicité des partis politiques autorisés,

Vu la mise à jour d'une corruption générale de l'appareil politique français soutenue par un appareil judiciaire illégitime qui lui garantie impunité,

Vu la corruption établie de la plus haute autorité de l'état intitulé : "république française",

Vu le préambule et la constitution en cause qui affirment que le président de l'état intitulé "république française" préside le conseil supérieur de la magistrature et par la même contraire dans son Esprit et dans la lettre à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen Originelle de 1789

Vu la Séparation des pouvoirs comme règle simple considérée par les principaux législateurs et Penseurs comme garantie nécessaire à la Liberté permettant d'éviter le retour de la tyrannie,

Vu l'affirmation "confirmer et compléter" est usurpée et trompeuse et signe le crime au Penser honnêtement,

Vu le 18 octobre 1997 était constitué le Comité National de la Liberté et que les institutions de l'état intitulé : "république française" étaient mises sous tutelle

Vu malgré nos multiples avertissements le 21 avril 2002 la triste réalité faisait jour, les forces du mal prenant en otage d'un débat artificiel politique la différence des êtres,

Vu il est établi que le choix de l'électeur est réduit à celui de l'étatisme et donc, que l'élection en France est viciée dans ses fondements et que les Peuples de France et la Nation française ne jouissent pas de la Liberté du Libre choix,

Vu le Gouvernement Fédéral Provisoire Français affirme que seule la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans son Texte Originel de 1789 à valeur,

Vu dans la volonté de créer les fondamentaux du désordre ultérieur, l'étatisme français en place cherche à soutenir une dictature qui prend en otage la sécurité du Monde Libre et veut de plus, cautionner la soumission d'êtres humains sur leur différence d'être et en particulier les Femmes, actes qui traduit une volonté de régression des Acquis de la Civilisation,

Vu cette corruption de la plus haute autorité de l'état établie, corruption de l'être qui interdit à l'individu toute capacité à un véritable discernement si ce n'est dans une perversion de tout le bon ferment de l'Humanité

Vu d'autre part il est établi que le président de l'état intitulé : "république française" a lié des relations délictueuses dont les bases sont mercantiles avec la dictature en cause

Vu la volonté de l'étatisme français est de transférer la technologie occidentale en la soustrayant à la Libre concurrence en lui faisant porter poids de son existence lui permettant de se maintenir.

Vu ce transfert hors Libre concurrence sous prétention d'un choix politique maintien en retour des gouvernements contraires à toute l'Histoire et les Combats de notre Nation

Vu notre choix d'aucune tolérance pour l'intolérable,

Vu de plus, l'étatisme français par son ministre de l'intérieur veut qu'il puisse être enseignée une religion aux Enfants en notre Pays, dont les fondements sont contraires aux Acquis de la Civilisation, imposant une soumission basée sur un obscurantisme à ceux qui prétendent comprendre, imaginer ou connaître dieu,

Vu l'ivresse de ces prétentions affligeantes, dont les dogmes sont contraires aux principes essentiels de notre Histoire dans sa marche vers la Liberté,

Vu l'étatisme français comme à la veille de la précédente guerre mondiale s'organise maintenant pour exacerber le Conflit et interdire les actions préventives qui éviteraient malheur qui a déjà frappé nos Alliés en neutralisant les forces du mal,

Vu l'état latent de guerre et le besoin de rassembler les forces qui ont toujours appartenu au Monde Libre, de renoncer à celles qui se sont précédemment perdues dans des dictatures et dans l'abandon des référents du Bien et du mal et qui se refusent aux leçons de l'Histoire,

Constatons que de toutes parts en France et de tous points du globe, par volontés individuelles ou collectives des millions de Françaises et de Français soutiennent notre démarche pour prendre à charge de les diriger dans la volonté du rétablissement d'un état dont le préambule sera la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dans son intégralité, liée de fait à une Justice élue et légitime, garantie de notre appartenance au Monde Libre

Vu il n'y a plus possibilité de maintenir l'état intitulé : "république française" comme représentant la Nation Française,

Vu le Gouvernement Fédéral Provisoire Français attaché à la Nation Française et aux Peuples de France affirme que la Fédération Française prendra sa place en Europe en reprenant vis-à-vis de nos Partenaires les Engagements précédents et particulièrement la main tendue aux Pays qui ont tant souffert du joug de la dictature communiste et souhaitent ardemment une Europe de Liberté dans une volonté Fédérale d'un Marché Commun de l'Atlantique Nord

Vu qu'il nous a toujours été étonnant d'un agi à prétention collectiviste pour finir dans un culte de la personnalité qui permet d'asseoir le pouvoir en utilisant un paradoxe qui gomme les Individus pour les asservir à celui qui détient le pouvoir, tyrannie moderne ou le dévouement n'est qu'un justificatif pour se soustraire à sa responsabilité et à la quantification des actes,

Vu le Comité National de la Liberté qui prendra donc rôle de Gouvernement Fédéral Provisoire Français et que les termes de fonctionnement du Gouvernement seront les mêmes que ceux du Comité National de la Liberté et principalement un anonymat qui interdit toutes ambitions personnelles en exigeant un simple don de la personne, un véritable dévouement au collectif, au besoin de notre Pays en désarroi, en train de perdre son Âme, sous les coups de butoir d'un étatsisme corrompu maintenu par un appareil judiciaire fonctionnaire qui prend en otage la Démocratie

Déclarons que la voix de ces Françaises et Français est la voix même de la Patrie et de son Histoire, le Gouvernement Fédéral Provisoire Français aura Devoir Sacré d'assumer la responsabilité qui lui est imposée,

Ordonnons que la présente Déclaration Organique sera promulguée ou publiée partout où le besoin sera.

Paris le 14 mars 2003,
pour le Comité National de la Liberté
∞ le coordonnateur

Décision interdisant d'emprunt l'état intitulé : "république française"

Décision n° 27

Au nom des Peuples composant la Nation française,
au nom du Comité National de la Liberté,
nous, coordonnateur, publions la Décision ci-après:

article premier:

A la date de publication des présentes, toute demande d'emprunt ultérieure émis par l'état intitulé: "république française" ne sera plus reconnue par le Comité National de la Liberté.

article 2 :

Toute demande d'emprunt ultérieure à laquelle il aura été répondu favorablement restera à charge du souscripteur et ne sera pas reconnue par les Institutions futures de la France.

article 3 :

Toutes dispositions contraires à la présente Décision sont abrogées.

La France suspend l'application des articles des Accords ou Traités internationaux qui seraient en contradiction avec la présente Décision et ceci pour une durée de 5 ans renouvelable.

article 4 :

La présente Décision sera promulguée au Journal Officiel Français de la Liberté

fait à Paris, le 14 mars 2003

Vu l'état d'Urgence d'apporter concours à nos Alliés,

Vu la corruption établie de la plus haute autorité de l'état intitulé : "république française" qui traduit une corruption de l'être et interdit à l'individu toute capacité à un véritable discernement si ce n'est dans une perversion de tout le bon ferment de l'Humanité

Vu qu'il est établi qu'il faut laisser se révéler le pire pour pouvoir le réduire définitivement et non le laisser prospérer, masqué et qui mettrait continuellement en cause le Monde Libre,

Vu la constitution de 1958 et son crime au Penser honnêtement,

Vu la mise sous tutelle de l'état intitulé : "république française" par le Comité National de la Liberté par la Décision du 18 octobre 1997 publiée au Journal Officiel Français de la Liberté

Vu l'article 2 de cette mise sous tutelle,

Vu la Déclaration Organique ci jointe

Vu la guerre imminente,

Décision n° 28

Au nom des Peuples composant la Nation française,
au nom du Comité National de la Liberté,
nous, coordonnateur, publions la Décision ci-après:

article premier:

Conformément à la mise sous tutelle de l'état intitulé: "république française" par le Comité National de la Liberté, les Forces Armées Françaises sont aux Ordres du coordonnateur,

article 2 :

Tout militaire qui fera acte de désobéissance sera considéré comme en état de désertion devant l'ennemi et sera traduit devant une Cour Martiale.

article 3 :

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pourra être requis pour prêter main forte à l'exécution des présentes.

article 4 :

Toutes dispositions contraires à la présente Décision sont abrogées.

La France suspend l'application des articles des Accords ou Traités internationaux qui seraient en contradiction avec la présente Décision et ceci pour une durée de 3 mois renouvelable.

article 5 :

La présente Décision sera promulguée au Journal Officiel Français de la Liberté

fait à Paris, le 14 mars 2003

Monsieur le Commandant en Chef des Armées en Golfe Persique

Sachant que les avions des Forces Armées Françaises ont la même trace radar que les avions irakiens je me vois contrainte de vous demander de pouvoir me joindre à un vol de reconnaissance en Golfe Persique à bord d'un A6 Intruder quadriplaces me permettant de me faire idée précise des risques militaires que pourraient rencontrer les Armée Française ainsi que l'ensemble des Forces de Liberté.

Il est bien entendu que l'Armée Américaine sera totalement déchargée de responsabilité si cette mission entraînait ma disparition, et dans ce cas, mes dernières pensées iront, si j'en ai le temps, à mes Coéquipiers.

Clara Desmoulins

**Ordre de Mission aux Armées Françaises
en date du 15 mars 2003**

Nous, le coordonnateur, agissant au nom du Comité National de la Liberté et du Gouvernement Fédéral Provisoire Français déclarons :

Des gouvernants corrompus protégés par une magistrature fonctionnaire dont la seule légalité est une prévarication acceptée veulent imposer à notre Pays un immobilisme qui, une fois encore, lui ferait perdre son Honneur

Si beaucoup souhaitent obtenir le pouvoir, et souvent par n'importe quel moyen, il nous est très lourd d'être obligée d'assumer cette charge.

Conformément à nos Voeux, nous prendrons donc en responsabilité la Destinée de la Patrie avec votre Appui.

Ni vous, ni nous n'en Espérons gloire, simplement faire notre Devoir vis à vis du Monde Libre

Le président de l'état intitulé : " république française " a voulu bafouer la Mémoire de nos Soldats Morts en Afrique du Nord tendant une main à ceux qui égorgeaient hier vos Frères d'Armes, méprisant leur Sacrifice comme il méprise ouvertement le Sacrifice des Alliés qui nous ont apporté Espoir de Liberté,

Il veut nous faire perdre notre laïcité si chèrement conquise pour nous imposer un islamisme qui est une régression totale aux Acquits de la Civilisation,

Solidaire du Peuple Américain dans la nécessité d'assurer la sécurité du Monde Libre nous serons aux côtés de la Liberté,

Il vous appartient d'apporter les concours nécessaires à nos Alliés et répondre favorablement à leur demande,

Le lourd Métier des Armes n'est pas le nôtre, et nous acceptons notre seuil d'incompétence qui nous fait vous remettre Commandement dans les nécessités des Opérations,

Dans ce sens, il nous appartient d'affirmer notre Confiance pour que la chaîne de Commandement soit respectée et, éventuellement, seul sera relevé celui qui refusera d'assurer les nécessités à l'exécution du présent Ordre

La France, les Françaises et les Français, les Peuples de France et sa Nation ont le Regard tourné vers Vous, Vous détenez désormais en vos mains l'Honneur de la Patrie,

"On ne pose de questions, que là où on connaît la réponse"
Lacan

∞ le coordonnateur